

Rapport du secrétaire à l'intention des membres associés du LDAC

11e Conférence « Our Ocean » · Mombasa (Kenya) · 16-18 juin 2026

Auteur : Alexandre Rodríguez

Secrétaire général du LDAC – Participant à la 11e OOC

Avertissement / note méthodologique : Le présent rapport a été rédigé exclusivement à partir des notes personnelles de l'auteur, issues de sa participation partielle aux séances plénières et aux « événements parallèles ». Il s'agit donc d'un document à usage interne destiné à la réflexion au sein du LDAC et ne doit pas être considéré comme une source de référence valable, une publication officielle ou un document reflétant dans leur intégralité les conclusions et accords conclus lors de ladite réunion.

1. Introduction : origine, objectif et thèmes

La Conférence « Our Ocean » (OOC) est un forum international annuel qui rassemble des dirigeants mondiaux, des gouvernements, le secteur privé, des ONG, des scientifiques et la société civile afin de promouvoir la protection des océans. Elle a été lancée en 2014 à l'initiative de John Kerry, alors secrétaire d'État des États-Unis. Son siège est itinérant, la conférence se tenant chaque année dans un pays ou sur un continent hôte différent. Elle s'est par exemple tenue dans des pays tels que Malte, le Chili, le Panama, la Grèce et la Corée du Sud.

L'objectif des OOC est de susciter des engagements volontaires et concrets pour protéger les écosystèmes marins, stimuler l'économie bleue et mobiliser des ressources financières.

Les thèmes clés abordés à ce jour sont les suivants :

- Les aires marines protégées (notamment l'objectif mondial de protéger 30 % des océans d'ici 2030)
- Le changement climatique et son impact sur la mer
- La pollution marine (en particulier les plastiques)
- La pêche durable et la sécurité maritime

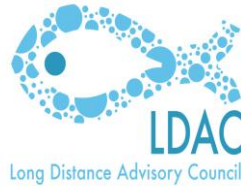
En ce qui concerne son impact financier, depuis sa création, la plateforme a mobilisé des milliards de dollars grâce à des milliers d'engagements volontaires pris par différents pays et organisations.

La 11e édition de la Conférence « Our Ocean » (OOC) s'est tenue pour la première fois en 2026 en Afrique, à Mombasa (Kenya). Elle a constitué l'occasion de placer les priorités des pays africains au cœur du débat international sur la gouvernance des océans, la conservation marine, la pêche durable et le développement de l'économie bleue.

Les sessions documentées ont mis en évidence un message transversal : la durabilité des océans nécessite de combiner la conservation des écosystèmes, la viabilité économique, la justice sociale, les connaissances scientifiques et la participation des communautés côtières.

Les thèmes qui ont particulièrement retenu l'attention du LDAC étaient les suivants : la transparence dans le secteur de la pêche, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la coopération régionale africaine et l'égalité des conditions entre les flottes (« level playing field »).

Ce rapport synthétise les sessions auxquelles j'ai pu assister, en particulier le Symposium scientifique et de recherche ainsi que les événements parallèles consacrés à la durabilité et à la transformation bleue, à la transparence dans le secteur de la pêche, à l'exploitation minière sous-marine et à la lutte contre la pêche illégale. Le rapport officiel contenant la liste complète des recommandations officielles de la conférence est disponible ici : <https://wordpress.ouroceanconference.org/wp-content/uploads/2026/08/OUR-OCEAN-FINAL-COMMITMENTS-REPORT-Webcom.pdf>



2. Principaux axes thématiques de l'OOC 11

2.1. Économie bleue : durabilité et équité

L'idée centrale, mise en avant par des intervenants tels que le Dr Kilaparti Ramakrishna, est que **l'économie bleue doit signifier une véritable transformation des modèles actuels de production et de développement économique**, et ne pas se limiter à une simple étiquette (« blue washing »).

La rentabilité des activités économiques doit être compatible avec la résilience écologique et une répartition plus équitable des bénéfices qui profitent à l'environnement et aux communautés locales (source : représentants de la CAOPA).

Les interventions s'articulaient autour de trois axes thématiques principaux :

1. Une gouvernance inclusive intégrant les communautés côtières ;
2. Des mécanismes de financement pour la restauration des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique ; et
3. Une science fiable pour évaluer les risques et orienter les décisions. Il a été souligné que l'Afrique doit participer activement à la définition des règles internationales par le biais de la coopération régionale et de l'investissement dans la recherche et la formation.

2.2. Diversité, biodiversité et participation

La professeure Christina Hicks a présenté la **diversité comme un critère clé de la durabilité de la pêche** : diversité des engins de pêche, diversité des moyens de subsistance, diversité des mesures de protection des habitats et diversité des mécanismes et institutions de gouvernance. Les groupes d'experts ont convenu de l'importance de mettre en avant et d'intégrer les systèmes coutumiers (*customary systems*) dans l'accès aux ressources halieutiques et leur gestion, en complément des systèmes importés des pays développés selon des modèles centralisés.

Pour le LDAC, ces réflexions pourraient trouver leur place et avoir un écho dans le débat sur la nouvelle génération d'accords de partenariat pour la pêche durable (SFPA), ainsi que sur la coexistence entre les flottes industrielles (communautaires et extracommunautaires) et artisanales des pays côtiers, la répartition des bénéfices qui en découlent et la participation des communautés locales à la conception des politiques et à l'identification des priorités concernant les activités financées au titre de l'appui sectoriel.

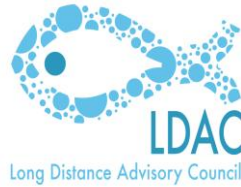
2.3. Climat, écosystèmes et aménagement de l'espace marin

Les interventions sur le lien entre l'océan et le climat ont principalement porté sur le réchauffement climatique, l'acidification et la désoxygénation des océans, la pollution marine et la pêche INN, considérées comme des pressions humaines cumulatives sur le milieu marin. La vulnérabilité des régions africaines aux effets du changement climatique a été soulignée, alors qu'elles ne contribuent que de manière relativement faible au total des émissions mondiales (CO₂ et GES).

La restauration des mangroves, des herbiers marins et des récifs a été présentée comme une opportunité d'investissement dans la biodiversité et la résilience, susceptible de générer des retombées et des avantages tant environnementaux qu'économiques. L'expérience du Kenya en matière de planification de l'espace marin (MSP), lancée en 2018 (en collaboration avec le programme EAF-Nansen de la FAO et la Norvège), a mis en évidence des défis liés aux capacités de disponibilité, de collecte, de traitement et d'analyse des données géoréférencées, nécessaires pour améliorer la connaissance des fonds marins et la coordination institutionnelle. Il a été proposé de se montrer ambitieux et d'évoluer vers une planification plus dynamique qui tienne compte de l'évolution de l'état des ressources et garantisse la participation du secteur de la pêche à la prise de décision et à l'élaboration des politiques.

2.4. Transformation bleue et alimentation aquatique

Lors de deux événements parallèles organisés par la FAO sur la transformation bleue et la présentation du rapport sur l'état mondial de la pêche et de l'aquaculture (SOFIA) 2026, l'importance de la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la nutrition, à la création et au maintien de l'emploi, au maintien des populations côtières dans leur région d'origine et au développement économique a été soulignée. Contrairement à la pêche extractive, dont le volume de production mondial reste stable, le débat a porté sur le potentiel de croissance de l'aquaculture, ainsi que sur les défis liés au financement, au soutien scientifique, à l'impact environnemental et à la composition et à la traçabilité des aliments pour animaux d'origine animale. Les



participants ont souligné la nécessité de mieux traduire les résultats scientifiques en gestion publique des ressources naturelles, ainsi que l'importance de la communication, en associant la production durable aux opportunités économiques et sociales.

2.5. Transparence et lutte contre la pêche INDNR

L'événement parallèle consacré aux réformes en matière de transparence dans le secteur de la pêche, auquel ont participé les ONG OCEANA, EJF, Global Fishing Watch et Stop Illegal Fishing, a insisté sur le fait que la transparence doit inclure la publication et l'accès public aux données, ainsi que l'évolution vers des processus politiques et de reddition de comptes plus transparents.

Au cours du débat entre les intervenants, il a été question de la manière dont la transparence s'améliore dans les domaines suivants : registres publics des navires de pêche et des navires auxiliaires ; traitement et délivrance des licences de pêche ; informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises et des conglomérats de pêche ; publication des accords d'accès aux ressources halieutiques publiques et privées ; le renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance (y compris les données satellitaires SLB-VMS) ; l'échange régional d'informations sur les opérateurs et les antécédents en matière de conformité (par exemple au sein des OROP) ; et l'application effective des instruments du droit international.

En ce qui concerne les représentants des autorités gouvernementales invitées : le Cameroun a présenté les réformes réglementaires et les améliorations prévues en matière d'enregistrement et de contrôle des navires de pêche étrangers opérant dans sa ZEE ; le Libéria a exposé les progrès réalisés par le pays en matière de numérisation, de surveillance et de coopération dans la lutte contre la pêche INN ; le Ghana a souligné les difficultés rencontrées pour identifier les bénéficiaires effectifs des entreprises de pêche et contrôler les flux d'opérations transfrontalières et en haute mer.

Par ailleurs, la discussion a porté sur l'efficacité des registres régionaux partagés et leur capacité à empêcher les opérateurs « pirates » en infraction de tirer profit des lacunes juridiques et des failles de contrôle entre les juridictions nationales.

Lors de la séance de questions-réponses, le représentant du LDAC a défendu la tolérance zéro face à la pêche INN et l'égalité des conditions pour toutes les flottes opérant dans les mêmes eaux ou en concurrence sur les marchés. Il a posé des questions sur la publication des registres, des numéros OMI, des licences, des bénéficiaires effectifs et des accords de pêche, en insistant sur le fait que les règles doivent être applicables de manière vérifiable.

2.6. Innovation et science citoyenne

Des outils et des solutions technologiques ont été présentés, tels que SurfSense, qui collecte des données océanographiques à l'aide de capteurs utilisés par les surfeurs (grâce à un capteur multifonction équipé d'un GPS qui recueille des données pendant qu'ils pratiquent leur sport) dans les communautés côtières et les partage sur des plateformes scientifiques open source en vue de leur diffusion. Ces expériences illustrent les possibilités de collaboration entre les usagers de la mer et les chercheurs universitaires et scientifiques, à condition que les données soient validées par des experts ; elles peuvent également inspirer des initiatives de science participative et des applications auprès des pêcheurs.

3. Conclusions et propositions d'arguments à inclure dans les futurs avis du LDAC

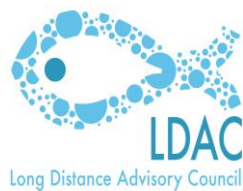
1. Transparence et égalité des conditions

Continuer à promouvoir l'amélioration de la transparence effective au sein de l'UE et dans les pays tiers, par le biais d'instruments tels que la future stratégie d'action extérieure de l'UE en matière de pêche, la nouvelle génération d'accords de pêche (SFPA), les règlements SMEFF et de lutte contre la pêche INN, ou les comités de conformité et de contrôle des OROP dont l'UE est partie contractante, en ce qui concerne la publication des données relatives aux navires, aux licences, aux bénéficiaires effectifs et aux accords d'accès, ainsi que des contrôles équivalents pour les opérateurs européens et non européens.

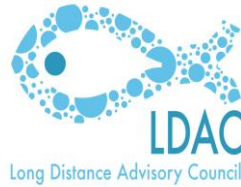
2. Coopération régionale.

Soutenir l'échange d'informations, les registres régionaux des navires et la coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance des ressources partagées, y compris des politiques intégrées contribuant à renforcer la collaboration des pays en développement, en accordant une attention particulière au continent africain, en les dotant des moyens financiers et humains nécessaires.

3. Dimension sociale



Intégrer les considérations relatives à l'emploi, à la sécurité alimentaire, à la participation des communautés côtières et au partage des bénéfices dans les politiques de durabilité de la pêche, ainsi que l'importance de ce secteur en tant que secteur stratégique dans les politiques communautaires et internationales de la « transformation bleue ».



4. Science et participation

Renforcer la fiabilité des données et la coopération entre les scientifiques et les parties prenantes du secteur de la pêche ; encourager la participation du secteur aux processus de planification de l'espace marin (par exemple, présence d'activités de pêche et cartographie des chevauchements avec les activités commerciales ; données factuelles sur les impacts pour la sélection et la désignation des aires marines protégées).

5. Le facteur africain

Prendre en compte l'aspiration des pays africains à contribuer à la conception — et pas seulement à la mise en œuvre — des normes internationales relatives à l'économie bleue et à la pêche, y compris le respect et l'intégration en bonne et due forme de leurs systèmes traditionnels et coutumiers d'accès, de gestion et de contrôle des ressources halieutiques, d'une manière compatible avec les politiques macroéconomiques centralisées des pays développés.

4. Évaluation finale – pertinence de la 11e Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (11OOC) pour le LDAC

Le « message à retenir » de la 11e Conférence des Parties (11OOC) de Mombasa suggère que le principal défi de la gouvernance océanique ne consiste pas uniquement à formuler de nouveaux engagements ambitieux et des déclarations politiques, mais à les traduire en politiques cohérentes, en investissements durables et en mécanismes efficaces de mise en œuvre et de contrôle.

Pour le LDAC, la 11e Conférence des Parties a apporté une vision axée sur la perspective non seulement de l'UE et d'autres pays en développement et organisations internationales, mais aussi des gouvernements et des communautés côtières de continents tels que l'Afrique, l'Amérique du Sud ou l'Océanie. La complémentarité des contributions reçues peut servir à enrichir la vision du LDAC en y intégrant des éléments présentant un intérêt pour nos travaux sur la dimension extérieure de la politique commune de la pêche, l'amélioration de la transparence, la lutte contre la pêche INN et la coopération stratégique avec les partenaires africains sur des questions d'intérêt commun.

-FIN-